



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



Direction départementale de Charente

Bordeaux, le 2 décembre 2020

AVIS DE L'ARS CONCERNANT LA SITUATION EPIDEMIOLOGIQUE DANS LE DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

Le décret n° 2020-1257 du 14 octobre 2020 déclare l'état d'urgence sanitaire sur l'ensemble du territoire de la République.

Il est complété par le décret modifié n° 2020-1262 du 16 octobre 2020, qui prescrit les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de COVID -19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, et par la loi n° 2020-1310 du 29 octobre 2020.

Les Préfets de département sont compétents pour arrêter pour leur territoire les mesures nécessaires afin de contenir la propagation du virus.

Dans ce cadre, l'ARS émet un avis à destination du Préfet de département, caractérisant la situation sanitaire, afin d'appuyer les décisions que ce dernier est amené à prendre.

Le Haut conseil de la santé publique rappelle, dans son avis du 28 août dernier, en reprenant les principaux éléments de doctrine, que **le port de masque associé à une distance physique suffisante constitue la meilleure stratégie de réduction du risque de transmission.**

L'analyse de la situation épidémiologique de la COVID 19 par Santé Publique France dans le département de la **Charente** au 25 novembre 2020 témoigne, comme à l'échelle régionale, d'une circulation virale du SARS COV2 en diminution, se traduisant par une amélioration globale des indicateurs sanitaires :

- En semaine 47, et pour la deuxième semaine consécutive, nous constatons une **très nette diminution du taux d'incidence** qui est passé de 159,1 à 104,5 pour 100 000 habitants, soit une diminution de 34%
- **Le taux de positivité poursuit également sa baisse**, passant de 12,0 % en semaine 46 à 9,4 % en semaine 47.

Il faut toutefois noter que le taux de dépistage lui-même a fortement chuté, avec 1 112 tests réalisés pour 100 000 habitants contre 1328 pour 100 000 en semaine 46.

- Le taux d'incidence est en diminution dans toutes les tranches d'âges, **sauf pour les 75 ans et plus**, pour lesquels il reste relativement stable ces dernières semaines malgré quelques fluctuations. Ainsi, cette tranche d'âge se caractérise désormais par le taux d'incidence le plus élevé dans le département (202,5 pour 100 000), qui est **de niveau élevé**.
- **Le nombre de clusters signalés** est relativement stable au cours des dernières semaines, avec 13 nouveaux signalements en semaine 47, ce qui porte à 43 le nombre de clusters en cours d'investigation dans le département.

Le détail de la répartition des clusters par milieu de survenue met en évidence le poids prépondérant des EHPAD, qui concernent près de la moitié des clusters en cours d'investigation. (18). Viennent ensuite les clusters en milieu professionnel (9), en établissements de santé (7) et en milieu scolaire et universitaire (5).

- En semaine 47, l'activité des urgences pour suspicion de Covid-19 est en légère diminution, avec 21 passages soit 1,4 % de l'activité totale, contre 26 passages la semaine précédente.

Le nombre de nouvelles admissions hospitalières pour Covid-19 est également en légère diminution mais reste néanmoins élevé, avec 31 nouvelles hospitalisations et une nouvelle admission en réanimation, contre 44 hospitalisations et 5 admissions en réanimation la semaine précédente. Un seul décès en milieu hospitalier a été signalé, contre 4 la semaine précédente.

Cette diminution des indicateurs hospitaliers est la conséquence de l'affaiblissement de la circulation virale constatée depuis maintenant deux semaines, les tendances pour l'activité hospitalière étant généralement observées avec un décalage dans le temps.

En conclusion, les indicateurs de surveillance de la COVID connaissent dans leur ensemble une nette amélioration, sous l'effet des mesures prises pour ralentir la propagation du virus, et en particulier dans le cadre du confinement.

Les assouplissements apportés aux modalités du confinement et l'approche des fêtes de fin d'année doivent toutefois inciter, en cette période hivernale, à **maintenir un haut niveau de vigilance, en particulier à l'égard des personnes vulnérables**.

C'est pourquoi des mesures complémentaires doivent être prises en vue de contenir la circulation du virus et freiner de nouvelles contaminations.

Le Directeur Général
de l'ARS Nouvelle-Aquitaine

Pour le Directeur général
de l'Agence Régionale de Santé
Nouvelle-Aquitaine,
Investigation,

La Directrice générale adjointe
de l'Agence Régionale de Santé
Nouvelle-Aquitaine